



• BIO 15 •
L'agriculture BIO du Cantal



ENGRAISSER SES ANIMAUX EN BIO ET AMELIORER LA QUALITE DE LA VIANDE : LES CLES DE LA REUSSITE

● INTERVENANTE :

Corinne Amblard, chargée de développement technique et économique des filières viandes bio

● OBJECTIFS :

Cette formation vous permettra de connaître les bases de l'engraissement et les facteurs qui influencent la qualité de la viande, en lien avec les attentes du marché. Elle vous permettra d'identifier les leviers d'actions pour adapter votre conduite d'élevage tout en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique et en gardant une logique d'équilibre technico-économique.

● PUBLIC VISE :

Éleveurs bio, en conversion, en réflexion de conversion vers l'agriculture bio du Cantal et départements limitrophes.

● PRE-REQUIS : Aucun

● DATE – HORAIRES - DUREE : Jeudi 14 mars - 9h30 à 17h30 – 7h

● LIEU : Secteur Murat

● MODALITES DU DEJEUNER : Repas partagé



PROGRAMME DE LA FORMATION



- Présentation et recueil des attentes des participants
- Les intérêts et le fonctionnement de l'engraissement en lien avec le cahier des charges de l'agriculture biologique (rendement en viande et selon les morceaux, type de gras, taux de lipides des muscles, classement OFIVAL...)
- Les techniques d'engraissement et l'impact de l'alimentation sur le dépôt de gras (utilisation de méteil, effets des races, tendreté, jutosité, qualité organoleptique de la viande...)
- Les tendances du marché viande bovine en agriculture biologique : circuits courts et filières longues
- Présentation d'un exemple de structuration collective d'éleveurs
- Bilan

Une attestation de participation vous sera délivrée en fin de formation

Inscription et renseignements auprès de :

Bio 15 – Lise FABRIES – 04 71 45 55 74 bio15@aurabio.org

Bio 63 – Marie REDON – 04 73 44 45 28 / 06 07 11 36 84

marie.bio63@aurabio.org

(Organisme de formation enregistré sous le n°83 63 04553 63
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état)



Modalités d'inscription



- ▶ Nos formations sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires, et aux personnes en cours d'installation.
- ▶ Pour participer, il est demandé d'être **adhérent** de l'association (ou d'un autre groupement bio) si vous résidez dans un autre département). Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'association, vous pouvez alors devenir « **membre sympathisant** » (30 €/an), ce qui vous ouvre l'accès à toutes les formations d'un autre groupement bio.
- ▶ Pour les **salariés agricoles** ou pour **tout autre public**, l'inscription est possible mais dépend du nombre d'inscrits : nous contacter pour connaître les possibilités de prise en charge.
- ▶ L'inscription préalable est obligatoire **et un chèque de caution** vous est demandé. Celui-ci vous sera restitué à l'issue de la formation si présence effective à la totalité de la formation.



Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (Formulaire N° 2079-FCE-FC-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.



Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

Bulletin d'inscription

A retourner à Bio 15 avant le 08 mars

Formation « Engraisser ses animaux en bio et améliorer la qualité de la viande : les clés de la réussite »



● **BIO 15** ●

L'agriculture **BIO** du Cantal

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Date de naissance (exigée par VIVEA) :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

E-mail :

COCHER LE TABLEAU CI-DESSOUS ET ENVOYER LES PIÈCES AVEC CE BULLETIN

		PIECES A JOINDRE	COCHER
Pour tous		Chèque de caution de 30€	
Je suis éligible au Vivéa*	- Producteurs installés	Adhérent Bio 15 ou adhérent formation	Gratuit
	- Porteurs de projet avec formation inscrite dans PPP	Non adhérent Bio 15 ou formation	Chèque d'adhésion Bio 15 ou chèque formation annuel de 30€
Je ne suis pas éligible au Vivéa	- Producteurs installés - Porteurs de projet	Adhérent Bio 15 ou adhérent formation	70€/jour de formation
		Non adhérent Bio 15 ou formation	70€/jour de formation + chèque d'adhésion Bio 15 ou chèque formation annuel de 30€
	- Autres statuts (salariés agricoles, artisans, vétérinaires...)	Adhérent Bio 15 ou adhérent formation	70€/jour de formation
		Non adhérent Bio 15 ou formation	140€/ jour de formation

*Les formations sont financées par vos cotisations aux fonds VIVEA et dans certains cas par l'Europe (fonds FEADER). **Merci cependant de vérifier que vous êtes bien à jour de vos cotisations MSA** car nous avons dû faire face à de nombreux refus de paiement qui pénalisent les comptes de l'association.

Fait à :

Le :

Signature :